



St-Sulpice (Vaud)

AVIS D'ABATTAGE

Affiché du 22 septembre 2026 au 22 octobre 2026

Adresse : Chemin du Grammont 8

N° parcelle : 465

Propriétaire : Mme & M. Ahmataj

Genre d'arbre : **1 Pinus**

Motif de la requête : Mauvais

Compensation demandée : Oui

Plan de situation :



Toutes interventions ou oppositions sont à signaler par écrit : Commune de St-Sulpice, Service de l'aménagement du territoire, case postale, 1025 St-Sulpice, d'ici au 22 octobre 2026.



Commune de
St-Sulpice

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU TERRITOIRE
Rue du Centre 60 - Case Postale
1025 St-Sulpice - Tél. 021 694 33 60
amenagement-territoire@st-sulpice.ch - www.st-sulpice.ch

Demande d'autorisation d'abattage

PROPRIÉTAIRE(S) NOM/PRÉNOM : Afrim Ahmataj - Nora Ahmataj

ADMINISTRATEUR(TRICE) PPE :

ADRESSE DU BIEN-FONDS : Chemin du Grammont 8 PARCELLE N° : 465

TÉL : 076 412 46 50 MAIL : afrim@services-sa.ch

ADRESSE DE CORRESPONDANCE :

DÉSIGNATION EXACTE DU/DE(S) ARBRE(S) FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE								
*N° SUR PLAN	NOMBRE	ESSENCE À ABATTRE	CIRCONFÉRENCE (CM) À 1M DU SOL	HAUTEUR (M)	ÂGE (ANS)	ÉTAT SANITAIRE	ESSENCE(S) PRÉVUE(S) EN COMPENSATION	HAUTEUR
1	1	Pinus sylvestris	370 cm	15 m	100 ans	mauvais	Pinus sylvestris	3-4 m
2								
3								
4								

MOTIF DE LA DEMANDE selon art. 15 LPrPNP

☒ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés.

☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole.

☐ Impératifs de construction ou d'aménagement.

☐ Autre :

JUSTIFIER LE MOTIF D'ABATTAGE : Arbre sec, forte attaque de scolyte (marques de galerie présente sur la quasi totalité de la surface du tronc)

ANNEXES À JOINDRE, SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITÉS : (art. 19 LPrPNP)

- Photos du/des arbre(s) à abattre et lieu ;
- Plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par *numérotation l'emplacement du/des arbre(s) à abattre ;
- Plan de situation indiquant l'emplacement et l'essence de la/des plantation(s) compensatoire(s) ;
- Une copie de la pièce d'identité du(des) propriétaire(s) ou administrateur(trice) ;
- Si transmis par un mandataire : procuration signée par le/les propriétaire(s) avec une copie de la pièce d'identité du/des propriétaire(s).

DANS CERTAINS CAS, LA MUNICIPALITÉ SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES COMPLÉMENTS D'INFORMATION.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal sur la protection des arbres, de ses annexes, sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et de son règlement.

Il est à noter que le propriétaire est tenu par la loi de ne pas commencer ses travaux avant l'expiration du délai de recours, prolongé le cas échéant des fêtes judiciaires, l'autorisation d'abattage n'entrant en force qu'après cette échéance.

La signature ci-dessous autorise les personnes assermentées du Service de la voirie ainsi que nos spécialistes des arbres à pénétrer dans la (les) parcelle(s), même en l'absence du propriétaire, afin d'instruire la présente requête.

Lieu et date : St-Sulpice 13.7.2026 Signature du (des) propriétaire(s) :

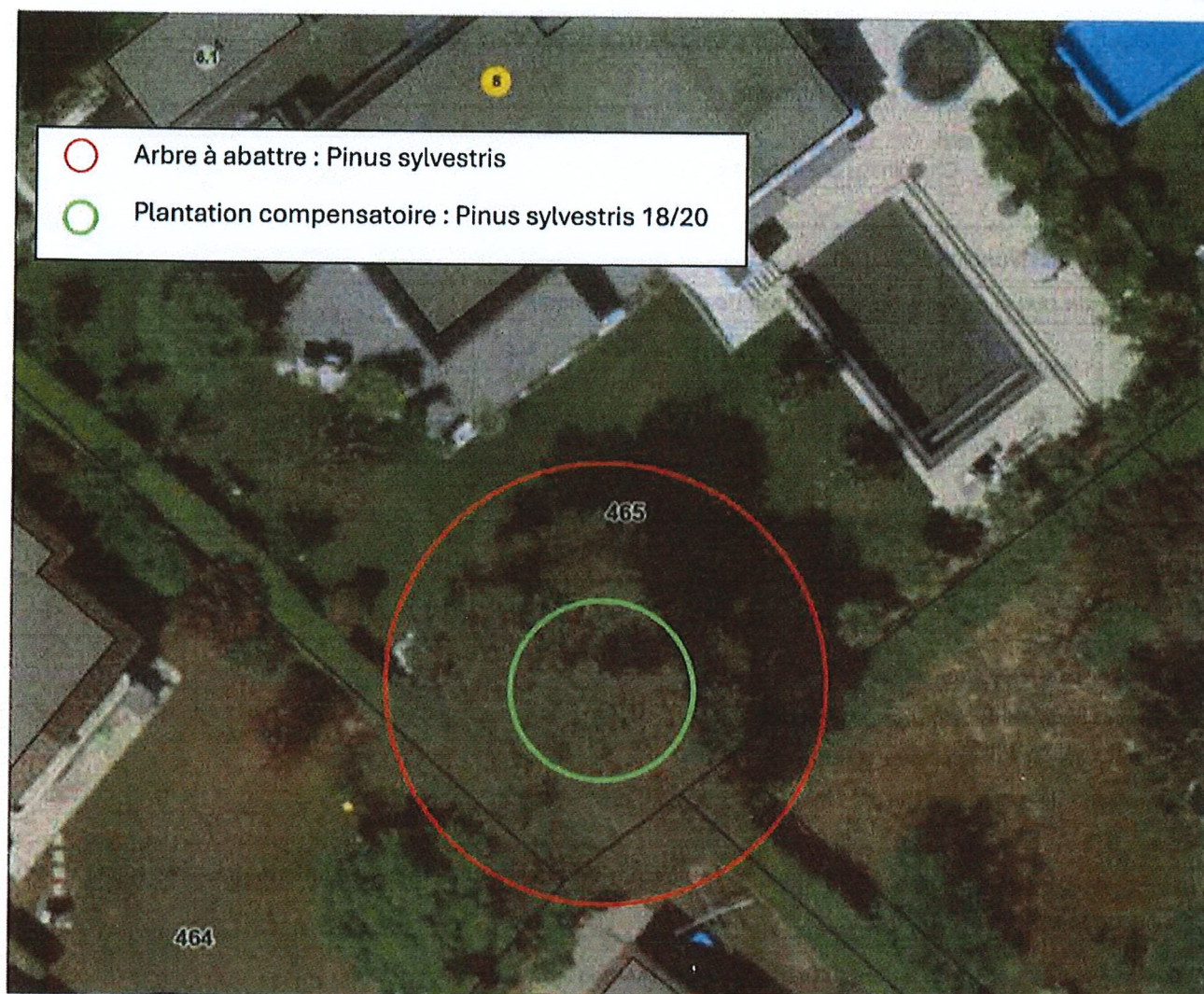
Ahmataj Afrim Nom, prénom du (des) signataire(s) :

RESERVÉ AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU TERRITOIRE :

Préavis du spécialiste en soin des arbres : ☒ positif ☐ négatif Expertise du : 14/09/2026

Mise à l'enquête : du 22/09/26 au 22/10/26 Contrôle de la plantation le :

Guichet cartographique cantonal



Vue générale



Trous (scolytes)



Galleries (scolytes)

Informations dépourvues de foi publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap



Morges, le 14/09/2026

COMMUNE DE ST-SULPICE
à l'att. de Mme Ascension
Service Technique
Rue du Centre 60
1025 St-Sulpice

Constat parcelle 465
Pin

Madame
Suite à notre visite sur place, voici notre rapport :

- ° Analyse visuelle VTA (visual tree assessment)
- ° Conclusions

Si vous avez des questions complémentaires, nous sommes à votre entière disposition.
Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

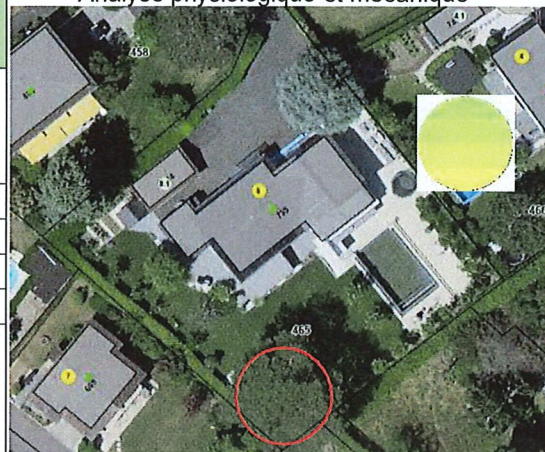
Béguin Nicolas
Arboriste-conseils



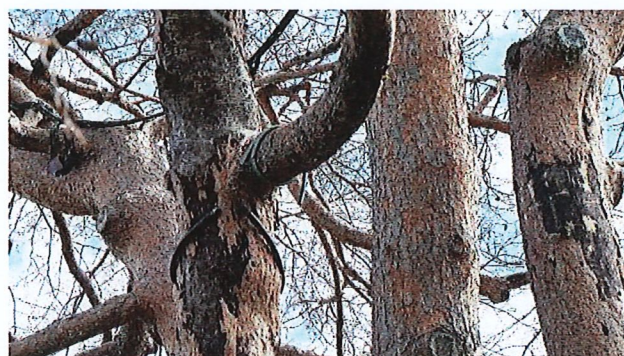
Rapport d'analyse visuelle VTA (visual tree assessment)

Mandataire / Client :	Commune de St Sulpice, Mme Ascension
Date:	21/08/26
Essence:	Pin sylvestre
Lieu:	Ch du Grammont 8 / parcelle 465

Analyse physiologique et mécanique



Environnement : herbe, plantes tapissantes



Descriptif : houppier complètement desséché, anciens et nouveau haubans

Rien à signaler R.A.S.	Arbre à entretenir	Arbre à sécuriser	Arbre dangereux
------------------------	--------------------	-------------------	-----------------

Conclusions : mort sur pied, rupture potentielle.

Préconisations : remplacement par un arbre feuillu-tige d'une circonférence minimale de 18-20cm, env.HT200-250cm

Nvll.plantation : expl. merisier, poirier de Chine